



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

## **Déclaration des élu-es SNES-FSU/CAPA CPE du 26/04/21**

Cette commission paritaire, traitant des avancements accélérés d'échelon, se réunit pour la dernière fois. Le gouvernement a jugé en effet important pour la qualité du dialogue social de réduire très fortement ses compétences ainsi que le nombre de réunions pendant lesquelles représentants de l'administration et du personnel pouvaient échanger.

Ces commissions, en présence des IA-IPR EVS, avec pour support les documents transmis, étaient un lieu d'échanges particulièrement important pour nos métiers, et permettaient de rappeler bien souvent le cadre statutaire et réglementaire face à des dérives ou des méconnaissances parfois constatées : temps de travail, obligations de service, place du CPE dans l'établissement, ni membre de l'équipe de direction, ni chef de service...

Tout cela, nous l'avons déjà dénoncé, mais il n'est pas inutile de le rappeler encore une fois spécialement pour notre corps.

Nous profiterons donc de cette ultime CAPA pour rappeler au rectorat que, alors que le télétravail doit être la règle qui prévaut au maximum, y compris encore cette semaine (sauf bien évidemment pour les établissements accueillant des enfants de public prioritaire), des CPE et des AED ont été obligés de venir en présentiel dans les établissements voire obligés d'y faire des journées de permanence pendant les vacances. Certes, une partie des tâches ne peut pas se faire à distance, mais le maximum doit être fait pour éviter les déplacements et la présence de personnels. Il n'est pas normal de constater, que pour notre catégorie, et dans certains établissements, ce soit plutôt la règle « du faire venir à tout prix » qui ait prévalu.

Ceci est peut-être en lien avec le fait que les CPE semblent, là encore d'après le gouvernement et le ministre, moins susceptibles d'attraper le virus ? En effet, à l'instar d'autres catégories de personnels non enseignants (direction, AED, PsyEN...), les CPE ont été écartés des créneaux de vaccination dérogés pour les personnels prioritaires...comme si nous n'étions pas en contact avec les élèves... Certes, ces créneaux sont extrêmement restreints et ne concernent que les personnels de plus de 55 ans mais cette exclusion est tout à fait symbolique du mépris du ministère et de la méconnaissance de nos métiers.

L'inquiétude est forte chez les collègues, au moment de réouvrir les établissements, alors que le nombre de contaminations restent à un niveau extrêmement élevé, y compris dans notre académie (taux d'incidence de 301, et taux de positivité des tests de 10,80%).

Contrairement à ce que le ministre a encore affirmé récemment, le virus circule dans nos établissements. A partir du 03 mai, les collègues CPE de plus de 55 ans qui n'auront pas pu être vaccinés, parce que considérés comme non prioritaires par le ministère et le gouvernement, et qui attraperont ce virus dans leur établissement, sauront à qui revient la faute. Pour eux, comme pour les autres, le retour dans les établissements avec de nombreux élèves et une portion congrue de collègues vaccinés est une grande source d'inquiétude, et les campagnes de tests qui vont se déployer, si elles sont les bienvenues, ne sauraient remplacer la vaccination.

